

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze septembre le conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de spectacle de La Roche-Chalais sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2022

PRESENTS: HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., CAZERES C., REY N., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T., MALLET J.,

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: LACHAUD J. procuration à VIAUD J.M., HUGON DE MASGONTIER A. procuration à REY N., VALLECILLO C., CHABANET M., ITHURBURU J.J.

SECRETAIRE: DUCOURTIOUX J.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 11/07/2022. Le compte-rendu est adopté à *l'unanimité*.

1 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle que la commune est durement impactée depuis quelques mois tant par les aléas climatiques que par de nombreux feux de forêt. Il indique qu'il existe ce qui se nomme « Plan Communal de Sauvegarde ».

Le PCS définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Il précise que le PCS est élaboré à l'initiative du maire et propose au Conseil Municipal d'entrer officiellement dans l'élaboration de ce dispositif.

A l'issue de son élaboration ou d'une révision, le PCS fait l'objet d'un arrêté pris par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

2 - PRE PROJET « Place du Puits qui chante »

Le maire indique que le pré projet a été élaboré par l'Agence Technique Départementale à la demande de la commune.

Ce document appelle les remarques des élus afin d'avancer vers un projet à présenter prochainement à la population selon le calendrier prévu permettant d'envisager des travaux en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la poursuite du projet d'aménagement de la place du Puits qui chante
- Désigne le Maire pour le suivi de ce dossier.

Le document élaboré à notre demande par l'Agence technique Départementale appelle les remarques des élus afin d'avancer vers un projet à présenter prochainement à la population selon le calendrier prévu nous permettant d'engager des travaux en 2023

3 - POINT DE SITUATION SUR LE DOSSIER « Petites Villes de Demain »

Anne DRIBAULT présente le projet de convention ORT, faisant suite à la convention PVD signée entre l'Etat, les communes de la Roche-Chalais, de St Aulaye et la CC, qui prendra fin le 28 septembre 2022 (cf présentation PPT). L'ORT est un nouveau dispositif visant la mise en œuvre d'un projet de territoire pour lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs. La convention ORT reprend les axes stratégiques du projet de territoire intercommunal voté par le conseil et dans lesquels s'inscrivent les orientations stratégiques des 2 communes PVD. Ces stratégies sont déclinées en actions, dont les fiches de présentation seront jointes à la convention. Concernant le territoire intercommunal, l'Habitat avec l'OPAH et la mobilité feront l'objet des fiches actions. La convention ORT sera soumise au vote de la prochaine réunion du conseil communautaire. Les conseils municipaux de la Roche-Chalais et de St Aulaye se prononceront également sur la convention en vue de sa signature.

4 – PROLONGATION DU CONTRAT DE LA CHARGEE D'ETUDE PETITES VILLES DE DEMAIN

Vu l'adhésion de la commune de La Roche-Chalais au dispositif « Petites villes de Demain » :

Considérant qu'au terme de la convention signée entre les services de l'Etat, les communes de La Roche-Chalais, de Saint-Aulaye Puymangou et la CDC du Pays de Saint-Aulaye, les parties prenantes s'engagent sur la mise en œuvre d'une convention ORT,

Considérant que le contrat de travail de la cheffe de projet PVD prend fin le 28 septembre 2022,

Vu la proposition de la CDC de créer un emploi non permanent de catégorie A sur la base du grade d'attaché, en vue de la poursuite de l'opération « Petites Villes de Demain » sous le dispositif ORT,

Compte tenu que le poste est financé à 75% par l'Etat dans la limite de 45 000€/an et que le reste à charge est financé à 30% par la commune de La Roche-Chalais, à 30% par la commune de Saint-Aulaye et à 20% par la CDC,

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le renouvellement de ce poste pour un an aux conditions et modalités présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de prolonger le contrat pour une durée d'un an.

5 - RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE SMDE 24

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2021, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

6 - DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL

<u>DM N°3</u> pour 37 000 euros afin de pouvoir consigner la somme pour l'achat du bâtiment 2 pl. de La Victoire 24490 La Roche Chalais sur l'article prévu à cet effet, la somme est prise en investissement où l'achat définitif était prévu (opération donnée par le trésorier) :

par le tresorier,		
DESIGNATION	BUDGET 2022	VIREMENT
Opération : 571 art. 2111-ACHAT IMMEUBLE ET TERRAIN	- 37 000.00	
AU PROFIT DE L'ARTICLE 275 art. 275-DEPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS		+37 000.00
TOTAL	- 37 000.00	+ 37 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative présentée.

<u>DM N°4</u> pour 37 000 euros afin de pouvoir acheter définitivement le bâtiment « l'Escale » une fois la levée de consignation, il s'agit d'une opération d'ordre (opération donnée par le trésorier) :

DESIGNATION	BUDGET 2022	VIREMENT
EN RECETTE D'INVESTISSEMENT	+37 000.00	
Art. 275		
EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT		+37 000.00
art. 2132-achat bâtiment		
TOTAL	+ 37 000.00	+ 37 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative présentée.

<u>DM N°5</u> pour 517.00 euros afin de pouvoir faire une provision pour dépréciation de créances, opérations demandées par le trésorier, il faut donc abonder le compte prévu à cet effet comme suit :

DESIGNATION	BUDGET 2022	VIREMENT
Chapitre N°011-charges générales art. 618-divers	- 517.00	
AU PROFIT DU chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations		+517.00
TOTAL	- 517.00	+517.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la décision modificative présentée.

7 - Camping le Méridien - BUNGALOW TOILÉ

Le Maire indique qu'il a reçu une demande d'un habitué du camping pour installer un bungalow toilé sur l'emplacement qu'il occupe depuis plus de 30 ans en lieu et place de sa caravane fortement impactée par la tempête du 20 juin dernier.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe et le tarif de 900 euros à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe de l'installation à l'année d'un bungalow toilé au tarif de 900€.
- **Autorise** le régisseur du camping à encaisser ce produit.

8 - Vente Véhicule IVECO

Le maire fait part aux élus qu'il a reçu une offre financière pour l'acquisition d'un véhicule hors d'usage IVECO.

La proposition est de 300 euros en l'état

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité*, accepte de vendre le camion au prix de l'offre soit 300 euros, en l'état.

9 - Avenant à la convention d'occupation ORANGE

Un avenant à la convention entre la Commune et Orange (ex France Telecom) est proposé pour réduire l'assiette (de 60m² à 40m²) le reste étant sans novation jusqu'à la fin de la convention. La nouvelle convention à durée déterminée de 12 ans entre la commune et Totem, pour ce site et son matériel implanté, la redevance proposée pour les 20m² d'emprise est fixée à 1.600€ par an.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de sursoir.

10 - Parcelle cadastrée AC n° 7 - rue de la Glacière

Le Maire indique aux élus qu'il a reçu une proposition de vente de la parcelle AC n°7 rue de la Glacière d'une contenance de 1 are 60 centiares, estimée entre 8.000 et 10.000 euros. Cette parcelle fait partie de la liste des emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un aménagement de sécurité.

Les services du département ont fait savoir qu'il n'y avait pas d'intérêt à aménager ce carrefour.

Le Maire indique qu'un puits se situe sur la parcelle et qu'il pourrait avoir un intérêt patrimonial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas faire l'acquisition immédiate de cette parcelle et prendra une décision au moment de la vente en usant ou pas de son droit de préemption.

11 – 4L TROPHÉE

Le Maire indique aux élus qu'un équipage constitué d'une jeune citoyenne est désireux de s'engager dans le projet « 4L trophée » qui verra nombre de 4L se diriger vers le Maroc en début d'année 2023.

Un partenariat est proposé sous la forme de l'achat d'un encart publicitaire positionné sur la 4L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe du partenariat
- Désigne le Maire pour le suivi de ce dossier

12 - COMMISSION « Energies »

Il ne fait de doute pour personne que l'énergie, sous ses différentes formes, est un bien de plus en plus précieux. Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une étude sur 3 points au titre de la municipalité et de constituer une commission à cet effet :

- Quelles sont nos différents types d'énergies en termes de consommation ?
- Quels sont les coûts sur les 5 dernières années ?
- Quelles propositions faire en termes d'économies souhaitables et possibles ? Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de la composition de la Commission « Energies » :

Xavier HALLAIRE Jacky DUCOURTIOUX

Jocelyne LACHAUD André VIAUD

Alain MAILLETAS Patrick LAGORGETTE

Jacqueline MALLET

Résultat du vote: POUR: 17 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 2

QUESTIONS DIVERSES:

SMICVAL en 3 temps

- Décisions prises par le SMICVAL

- Rencontre avec le président le 20/09

- Compte rendu avec débat au conseil municipal du 2/10

Signalétique : sur certains sites et panneaux de la commune, figure l'ancien logo. Une commission est chargée du recensement en vue d'une harmonisation : Jacqueline MALLET, Delphine VICAIRE BONNIEU et Jocelyne LACHAUD.

Nicolas REY: La commune a obtenu le label « Ville active et sportive ».

Delphine VICAIRE BONNIEU: l'association SAMIRI dépose une demande de travaux et d'occupation du local buvette du foyer rural de SMR.

André VIAUD : les travaux sur les routes sont en cours.

Jocelyne LACHAUD:

- Le 6/09 une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental pour le label « Ville et Village Fleuris »
- 17/09 journée du patrimoine

Xavier HALLAIRE:

- Le 8/10 commémoration de la rafle du 8 octobre 1942
- Les services municipaux sont très souvent sollicités pour des animaux errants. Que pouvons-nous apporter comme réponse ?

Martine CONIJN:

- Fin de l'opération « les Pieds en Terrasse »
- Forum des associations le 17/09

Rémi RAMBONONA

- Commission des finances 21/09

Jacky DUCOURTIOUX

- Compétition tir à l'arc à SMR
- Journée roller et journée escalade
- Bonne participation à la fête du village les 9, 10 et 11 septembre

Fin de séance à 23h30.